



# COMMUNE D'HAUTELUCE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 janvier 2018

### CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 17 janvier, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation	12 janvier 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice	14
Nombre de conseillers municipaux présents	10

### PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents** : Mesdames Mireille GIORIA, Evelyne PROVINSIAL, Victoire BRAISAZ

Messieurs Jérôme BEJUIS, Guy BRAISAZ, Jean-Paul BRAISAZ, Jean-Luc COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léopold PICHOL-THIEVEND,

**Excusés représentés** : Léon GROSSET-JANIN représenté par Guy BRAISAZ, Madame Josiane TERCINET-DUC représentée par Léopold PICHOL-THIEVEND, Frédéric BOULANGER représenté par Jérôme BEJUIS, Bernard BRAGHINI représenté par Victoire BRAISAZ

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.

Monsieur BRAISAZ Jean-Paul a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

*Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures*

**Le compte-rendu et les délibérations afférentes à la séance du 6 décembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.**

### ORDRE DU JOUR :

#### Ordre du jour n° 1 – TRAVAUX HIVERNAUX

Le Conseil municipal prend connaissance des travaux réalisés et à réaliser durant la période hivernale par les agents du service technique.

Les équipes ont été fortement sollicitées pour le déneigement suite aux intempéries. Des dégâts ont été constatés en différents lieux de la commune.

La commune dépose un dossier de demande de subventions au fonds de solidarité.

**Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement et charge Madame le Maire des formalités à accomplir.**

#### Ordre du jour n° 2 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A ARLYSERE

Une convention cadre doit être signée avec ARLYSERE pour la gestion du service de l'eau afin d'assurer la continuité du service

Le contrat d'exécution validé par convention a pour objet de lister les missions relevant de la commune, et les modalités d'exécution, notamment financières.

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

**- Approuve et autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à l'exécution des présentes.**

### Ordre du jour n° 3 – ZONE DES CARRETS/LEGETTE – DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Par délibération du 1<sup>er</sup> août 2017, une consultation a été lancée, conjointement avec la mairie de Villard Sur Doron au fin de déterminer le coût de la procédure de DUP à engager pour aboutir à l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du projet. Le cabinet Mesur'Alpes est retenu pour cette procédure de DUP. Madame le Maire informe le conseil qu'il conviendra d'établir une convention avec la régie des remontées mécaniques des Saisies afin de fixer les modalités d'instruction de ce dossier.

Madame le Maire rappelle que pendant toute la durée de la procédure de DUP les négociations avec les propriétaires fonciers se poursuivent.

**Le Conseil à l'unanimité :**

- Autorise Madame le Maire à lancer la procédure de DUP
- Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la Régie des Remontées Mécaniques

### Ordre du jour n° 4 - DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, une vente de biens est soumise à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation.

**Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes :**

Parcelle AD 247

Bâti sur terrain propre

Parcelle AC 117

Bâti sur terrain propre

### Ordre du jour n° 5 – RESSOURCES HUMAINES

Madame le Maire propose le renouvellement de l'adhésion au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Savoie.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 6 ans

Deux agents de la collectivité ont fait valoir leurs droits à la retraite. Madame le Maire propose de leur attribuer une prime de départ.

**Le conseil municipal valide cette proposition . Cette prime sera remise aux agents selon les modalités requises.**

### Ordre du jour n°6 – QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande de Mme le Maire, Mme Ophélie LAGIER a fait une proposition pour la réalisation d'une fresque sur un des murs de la salle Ducis. Le Conseil municipal approuve et autorise Madame le Maire à signer le devis
- M. DESMARETS et M. COMBAZ rendent compte d'une réunion (le 16/01) organisée par Arlysère et le Département, concernant le déploiement du Haut débit. La Délégation de Service Public qui avait été signée par le Conseil Départemental a été cassée et un nouveau cahier des charges est en cours d'élaboration. Ce contre temps repoussera les délais d'installation du haut débit pour les communes.  
Aussi, et afin de ne pas pénaliser plus l'économie locale, une possibilité d'équiper le répartiteur d'Hauteluce en fibre optique à l'horizon du 1<sup>er</sup> semestre 2019 est proposée, avec un montage financier à déterminer entre les parties prenantes : commune, département, Arlysère.  
Après en avoir débattu et compte tenu de l'urgence à enfin avoir un débit correct le Conseil municipal souhaite à l'unanimité que ces aménagements sur le répartiteur d'Hauteluce soient réalisés au plus vite sans repousser à des dates indéterminées l'équipement du reste de la commune : secteurs de Annuit à Belleville, secteurs des Pémons aux Saisies.

